



ISSN 1958-5160

ISSN en ligne 2260-5029

Typologie des dictionnaires bilingues : cas des dictionnaires arabe-français et français-arabe

Hamidi Aicha

Université Kasdi Merbeh, Ouargla, Algérie
aichahamidi@gmail.com

Abadi Dalila

Université Kasdi Merbeh, Ouargla, Algérie
amiraanar@yahoo.fr

Reçu le 23-01-2020 / Évalué le 15-03-2020 / Accepté le 15-06-2020

Résumé

Les dictionnaires bilingues forment une catégorie des dictionnaires de mots. Il existe des types réservés aux dictionnaires bilingues et d'autres communs à tous les dictionnaires. En étudiant les types sur le plan lexicographique, nous avons constaté qu'il y a un enchevêtrement dans le classement des dictionnaires. Cela se voit quand un dictionnaire appartient à plusieurs types à la fois. L'identification de ces types, avec leurs traits spécifiques, nous a permis de découvrir qu'il est possible de réunir plusieurs types en un super-type.

Mots-clés : dictionnaire, dictionnaire bilingue, type, critère, lexie

أنماط القواميس مزدوجة اللغة
قواميس مزدوجة اللغة-عربية فرنسية / فرنسية عربية

تلخيص

القواميس المزدوجة تكون جزءا من قواميس المفردات . توجد أنماط خاصة بالقواميس المزدوجة وأنماط مشتركة مع القواميس الأخرى . عند دراستنا لها على مستوى صناعة القواميس، لاحظنا تداخلا بين الأنماط حيث نجد القاموس الواحد محتوى ضمن عدة أنماط في آن واحد. والتميز بين الأنماط وخصائصها سمح لنا باكتشاف إمكانية دمج عدة أنماط في نمط شامل.

الكلمات المفتاحية

قاموس، قاموس مزدوج ، نمط ، معايير ، كلمة

Typology of bilingual dictionaries:
Arabic - French and French - Arabic bilingual dictionaries

Abstract

Bilingual dictionaries are a category of word dictionaries. There are types reserved for bilingual dictionaries and others that are common to all dictionaries. When we

looked at lexicographic types, we found that there is tangle in classification of dictionaries. This is seen when a dictionary belongs to several types at a time. The identification of these types with their specific traits, enabled us discover that it is possible to combine several type en super- type.

Keywords: dictionary, dictionary bilingual, type, criterion, lexia

Introduction et problématique

Les dictionnaires, outils de travail par excellence pour tout étudiant ou chercheur, sont de nos jours disponibles dans tous les domaines (scientifique, technique, littéraire, etc.) et sous différentes formes (papier, numérique, de poche, etc.). Nous nous intéressons, dans cet article, à une catégorie bien précise : les dictionnaires bilingues. Quels sont les types de dictionnaires bilingues ? Et quels critères nous permettent de les classer dans tel ou tel type ?

Les dictionnaires bilingues forment une catégorie des dictionnaires de mots (ou de langue). Ils s'opposent aux dictionnaires monolingues par le nombre de langues en présence. *Le Robert* définit le dictionnaire bilingue comme un recueil « qui donne la traduction d'un mot dans une autre langue en tenant compte des emplois » (*Le Robert* :125). Cette définition convient en partie à certains dictionnaires bilingues qui se contentent d'un ou de plusieurs équivalents, sans tenir compte des emplois. Prenons l'exemple des dictionnaires de poche destinés aux apprenants : pour le verbe « dicter », un seul équivalent « أَملى », pour le verbe « classer », deux équivalents « صنف/رتب » (Berrouddji, 2009 : 59 et 35). Ce genre de dictionnaire est conçu pour une consultation rapide et aisée à l'intention des apprenants.

Une autre définition du dictionnaire bilingue peut être tirée du *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (Dubois, 1999 : 146) :

Les dictionnaires bilingues ou plurilingues reposent sur le postulat qu'il existe une correspondance entre les langues en prenant comme base un couple de mots (anglais/français, par ex.) : coin en anglais vs pièce (de monnaie) en français. Ces types d'informations développés par des contrefiches, donnent naissances à des formes de dictionnaires à double entrées (anglais-français, français-anglais) : ainsi donner la pièce avec une contrefiche à l'ordre alphabétique de la partie anglais-français pour (to) tip.*

Contrefiche : dans l'établissement d'un index à double entrée d'un dictionnaire bilingue, on appelle contrefiche la fiche correspondant à la traduction ou à la référence du mot d'entrée de la langue de départ. (Dubois, 1999 : 119).*

Dans cette deuxième définition, on cite l'équivalence entre les langues (les couples de mots), on fait référence à l'existence de la bidirectionnalité dans les dictionnaires bilingues mais aussi, à l'emploi. Par exemple, le terme *pièce* et son emploi dans l'expression *donner la pièce* et leurs équivalents respectifs : *coin* et *to tip*.

Voici le même verbe « dicter » dans un autre dictionnaire (ancien) (Ben Sedira, 1910 : 150) :

Dicter : ايتى efta, aor. ييتى iefti, - املى emla, aor. يملى iemli. Dicter-moi, ايت لي ifti li, - امل لي emli li.

Dans cette définition, nous obtenons deux verbes équivalents au verbe donné, qui sont conjugués au passé et au présent avec la troisième personne du singulier en arabe, une phrase à l'impératif traduite « dicte-moi » et la prononciation avec les lettres latines.

1. Utilité d'un dictionnaire bilingue

Son utilité réside dans deux opérations (Kasar, 2008 :59) : celle de décodage pour la compréhension d'un texte en langue étrangère et celle d'encodage, pour une production écrite dans une langue étrangère. C'est pour cette raison qu'il y a le plus souvent des dictionnaires bilingues bidirectionnels. Il est à remarquer que la partie version est plus importante que la partie thème. Dans certains cas, il y a même deux volumes, l'un, consacré à la version et l'autre au thème. C'est le cas par exemple pour B. Ben Sedira, de deux dictionnaires : Petit Dictionnaire Arabe-Français (1882) et Français-Arabe (1910).

Cependant, le dictionnaire bilingue unidirectionnel a toujours existé pour apprendre une langue étrangère. Jouant un rôle culturel considérable, il est le garde-fou contre la disparition des langues minoritaires ou mortes et il préserve l'identité des communautés. Cela est bien mentionné par Elisabeth Ridel: « Dans le cas des langues minoritaires, le dictionnaire bilingue, est un objet culturel important parce qu'il contribue à la confirmation identitaire d'une communauté » (Ridel, 2009 :02). De plus, le dictionnaire bilingue est effectivement un document qui associe deux langues et deux cultures, un rapprochement certain entre les peuples : « Les dictionnaires bilingues et multilingues sont d'autant plus riches d'intérêt qu'ils embrassent au minimum deux cultures » (Ridel, 2009 :02).

Enfin, n'oublions pas que sa valeur première est communicative. Le dictionnaire bilingue est fait à la base pour pouvoir comprendre l'Autre et avoir un échange avec lui dans le commerce, le tourisme et même le savoir (la technologie), etc.

2. Typologie des dictionnaires bilingues

Les types de dictionnaires bilingues se caractérisent par certains critères. En premier lieu, il y a les critères qui distinguent seulement les dictionnaires bilingues (Kasar, 2008 :59), parmi ces derniers :

1. Les langues employées et leurs statuts : il existe des dictionnaires bilingues avec deux variantes ou deux langues d'un même système linguistique, ces dictionnaires sont appelés des *homoglosses*.

D'autres réunissent deux langues différentes de deux systèmes linguistiques différents ; ils sont nommés *hétéroglosses*. Ces derniers forment la majorité des dictionnaires bilingues.

2. Le nombre de langues contenues dans un dictionnaire précise l'appellation de l'ouvrage. Avec deux langues, on parle d'un dictionnaire *bilingue*, trois langues, il est appelé dictionnaire *trilingue* et plus de trois, il est nommé dictionnaire *multilingue* ou *plurilingue*.

En second lieu, il y a les critères communs à tous les dictionnaires : de langues (de mots, parmi eux les dictionnaires bilingues) ou de choses (les encyclopédies).

D'abord, au niveau de la macrostructure :

1. Si la nomenclature (c'est-à-dire le nombre d'entrées) est formée de quelques centaines de pages (entre 400 et 600 pages) et de petit format, le dictionnaire est « de poche » et s'il compte un peu plus d'entrées (entre 1600 à 2200 pages), c'est un dictionnaire « abrégé » (Ridel, 2009 :37 et 38). Les deux genres sont *sélectifs*. Quand un dictionnaire contient plusieurs milliers de pages ou plus d'un volume, on parle d'un dictionnaire *extensif*.
2. Il y a le domaine des lexies, s'il y a un seul domaine, ce dictionnaire est dit *spécialisé* et si le lexique est varié, le dictionnaire est dit *général*.
3. Généralement, la nomenclature est structurée par ordre alphabétique suivant la racine des mots ; ce genre de structuration est qualifié de *sémasiologique*. Ce type de dictionnaire constitue la majorité des dictionnaires (bilingues et autres). Il arrive parfois, et surtout dans des dictionnaires anciens, de trouver la nomenclature ordonnée suivant des thèmes : voyage, famille, métiers.... Cet ordre des entrées est appelé *onomasiologique* (Bejoint, 1996 :40).

Ensuite, au niveau de la microstructure :

1. Dans certains dictionnaires, la microstructure foisonne d'informations : classe grammaticale, prononciation avec l'API ou l'alphabet de la langue source,

équivalents, exemples, expressions figées et leurs traductions dans la seconde langue, une numérotation respectée... Par contre, dans d'autres dictionnaires et surtout de poche, l'article de la microstructure est limité à un équivalent, et dans le meilleur des cas, de plusieurs équivalents si le terme est polysémique (Ce sont deux langues mises en parallèle pour une consultation rapide). Ce genre d'article dépouillé se retrouve aussi dans les dictionnaires plurilingues.

2. L'association de la définition employée dans le dictionnaire monolingue avec la traduction du terme (ou son ou ses équivalents) en langue étrangère donne un dictionnaire *bilingualisé* (Bejoint, 1996 :49).

2.1. Description des types de dictionnaires

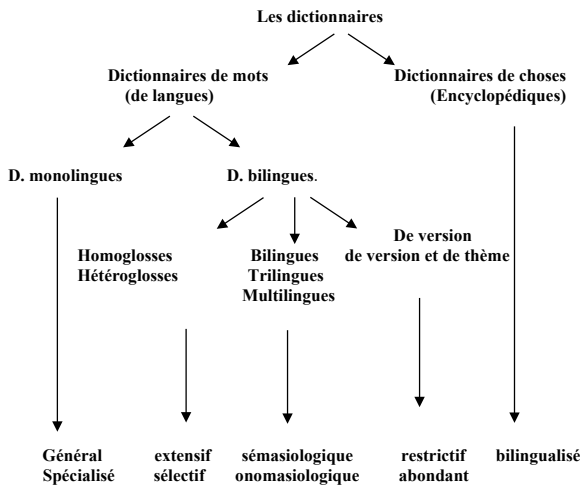
1. Le dictionnaire bilingue est dit *homoglosse* quand il réunit un dialecte ou un patois avec une langue et les deux codes appartiennent à un même système linguistique. Exemples : dictionnaires qui ont été produits à l'époque coloniale avec la langue française et l'arabe d'Algérie, le cas du dictionnaire de B. Ben Sedira, Arabe-Français (1892).
2. Le dictionnaire bilingue *hétéroglosse* est un ouvrage qui met en parallèle deux langues différentes, c'est le type le plus répandu dans le monde. Exemple : le dictionnaire Arabe - Français et Français - Arabe de J. J. Schmidt (2006).
3. La présence de deux langues dans un dictionnaire qualifie l'ouvrage de *bilingue* : la première est la langue cible et la seconde est la langue source. C'est le premier type de dictionnaire qui a été créé.
4. Deux langues étrangères et une langue maternelle mises en parallèle dans un dictionnaire forme un *trilingue*. Exemple : l'ouvrage de W. Berroudji (2009) qui réunit le français et l'anglais comme langues étrangères et l'arabe comme langue maternelle.
5. En réalité, quand on dit *plurilingue*, le maximum est quatre langues dont trois étrangères par rapport aux destinataires et la quatrième langue maternelle. Rares sont les dictionnaires à cinq langues : à titre d'exemple, le dictionnaire de A. Gavira à cinq langues réunissant les principales langues d'Europe en 2003 (Gavira, 2006). Il est à remarquer que plus il y a de langues, moins il y a d'entrées (6000 dans le document sus cité) et d'éléments de traduction.
6. Les premiers glossaires établis réunissant une langue cible et une langue source formaient des dictionnaires de version. Depuis ces ouvrages, la version se fait mot à mot parfois phrase par phrase et il y a même des livres qui sont traduits

passage par passage. Exemple : le livre « Voyages d'Ibn Batoutah » (Defrémery, Sanguinetti, 1896) traduit de l'arabe en langue française. Ces dictionnaires ont été conçus pour des besoins de traduction et de communication.

7. Les dictionnaires ont ensuite évolué vers la bidirectionnalité, c'est-à-dire une partie importante *version* et une partie moins importante *thème* dans le même ouvrage ou avec deux volumes distincts. L'avantage de la bidirectionnalité des dictionnaires est la possibilité de s'assurer que l'équivalent choisi traduit bien l'idée recherchée.
8. Les mots d'une langue sont incalculables, c'est pour cette raison que les lexicographes choisissent quel ensemble de lexèmes il faut prendre pensant aux homographes, aux synonymes, aux familles de mots..., les réunir dans un même article ou les séparer dans des articles différents. Le lexicographe qui fait court et prend l'essentiel élabore un dictionnaire *sélectif*. Ce genre d'ouvrage est destiné aux écoliers, aux débutants dans l'apprentissage d'une langue étrangère.
9. Contrairement au dictionnaire sélectif, le dictionnaire *extensif* recouvre la majorité des items d'une langue et donne leurs équivalents ; il peut être écrit en plusieurs volumes.
10. Le dictionnaire *spécialisé* présente l'ensemble des lexèmes d'un domaine particulier. Ce genre de dictionnaires est destiné à un public bien déterminé. Généralement, la traduction se fait avec un ou deux équivalents car les mots spécialisés sont monosémiques (Henni, M. 1972).
11. Quand la macrostructure est constituée de lexies embrassant la majorité des domaines de la vie, le dictionnaire est appelé *général*. Ce genre d'ouvrage est destiné à un large public.
12. L'ordonnancement des items en ordre alphabétique donne un dictionnaire *sémasiologique*, un ordre qui suit la racine des mots. C'est le type de dictionnaire le plus répandu dans le monde et le plus simple à utiliser.
13. Si un dictionnaire suit un ordre thématique ou analogique, il est appelé *onomasiologique*. Ce genre de dictionnaires est rare et difficile à utiliser.
14. La microstructure est l'ensemble d'informations donné pour traduire la lexie. Autant il y a de renseignements : classe grammaticale, prononciation, équivalents, exemples, etc. autant, il y a de chances de découvrir ou d'appréhender le sens du mot. Cet article peut être qualifié de *riche** ou d'*abondant**

15. Beaucoup de dictionnaires destinés aux apprenants se limitent à mettre en parallèle deux langues, le mot et son équivalent. Si le terme est polysémique, on trouve deux ou trois équivalents. Cela est fait pour faciliter la tâche aux destinataires ; on peut qualifier ce genre de dictionnaire de *restrictif*.
16. Un dictionnaire est *bilingualisé* lorsque les lexicologues réunissent les définitions contenues dans le dictionnaire monolingue et la traduction en langue étrangère. Avec ce principe, nous aurons la lexie, son explication et son équivalent dans un même dictionnaire.

Une représentation graphique (un arbre) pour simplifier la typologie des dictionnaires bilingues :



Critères	Critères généraux	Critères spécifiques	Types de dictionnaires (appellations)	Exemple Dictionnaire français-arabe, 1910
Pour dictionnaires bilingues	Langues employées et leurs Statuts	Deux variantes d'un même système linguistique.	Homoglosse	Le français et l'arabe d'Algérie
		Deux langues différentes.	Hétéroglosse	////////////////
	Nombres de langues employées	Deux langues	Bilingue	Deux langues
		Trois langues	Trilingue	////////////////
		Trois langues et plus	Plurilingue	////////////////
	La macrostructure	Unidirectionnel		Version
Thème				Destiné aux Français : thème.
Bidirectionnel		Version et thème	////////////////	

Critères	Critères généraux	Critères spécifiques	Types de dictionnaires (appellations)	Exemple Dictionnaire français-arabe, 1910
Pour tous les dictionnaires y compris les dictionnaires bilingues.	La macros-structure	Peu d'entrées	Sélectif : abrégé ou de poche	766 pages. De poche.
		Beaucoup d'entrées	Extensif	////////////////
		Un seul domaine des items	Spécialisé	////////////////
		Embrasse la majorité des domaines	Général	Plusieurs domaines
		Par ordre alphabétique	Sémasiologique	Ordre alphabétique
		Par thème	Onomasiologique	////////////////
	La micros-structure	Définition explicative ou traduisante** (pour dictionnaire bilingue.)	Riche*, abondant*	Equivalents, phonétique en lettres latines, emploi, exemples...
		Un ou plusieurs synonymes / équivalents (dictionnaire bilingue)	Restrictif*	////////////////
		Définition explicative + un ou plusieurs équivalents	Bilingualisé.	////////////////

Tableau 1 : les types de dictionnaires et leurs critères

Notes / *Des adjectifs choisis pour définir les types correspondants.

** adj. Qui traduit (sur le dictionnaire, il y a que le participe présent)

2.2. Analyse du tableau synthétique

Le tableau 1 identifie seize types et nous constatons qu'un seul dictionnaire peut renfermer plusieurs types à la fois. Pour cette raison, nous prenons un exemple en particulier : celui de B. Ben Sedira (1910). Ce dictionnaire est à la fois *bilingue* (il contient deux langues), *homoglosse* puisqu'il réunit la langue française et un arabe dialectal (l'arabe d'Algérie) à l'époque coloniale, c'est-à-dire le même système linguistique, unidirectionnel. Il est destiné, selon la dédicace, « aux fonctionnaires chargés de l'administration des indigènes » (Ben Sedira, 1886). Il s'agit donc d'un dictionnaire de *thème*. Cet ouvrage contient 766 pages, petit

format, volume de poche, il est *sélectif*. Sa nomenclature est composée d'items de tous les domaines : scientifique, littéraire, administratif, etc. Ce dictionnaire est *général*. Il est *sémasiologique* car la structure de sa nomenclature suit un ordre alphabétique suivant la racine des mots. Enfin il est *abondant*, ses articles étant riches d'informations : équivalents, prononciation en lettres latines, exemples, conjugaison pour les verbes, emplois particuliers, etc. Le dictionnaire de Ben Sedira n'est pas *bilingualisé*. Cependant, pour certains termes, il ajoute des synonymes ou des expressions de la langue cible (l'arabe).

Alors peut-on savoir ce qu'est un type ? Dans nos esprits, le type regroupe ce qui s'identifie, se ressemble. D'après le *Dictionnaire Larousse Encyclopédique*, un type veut dire (Garnier, 2001 : 1611) « modèle abstrait réunissant à un haut degré les traits essentiels (...) de tous les objets de même nature ». Autrement dit, tous les dictionnaires qui réunissent, à un haut degré, des traits essentiels communs, seraient donc, dans le même type. Dans cette classification, on découvre qu'un type peut renfermer des dictionnaires très différents ! Le type général, par exemple, peut contenir des dictionnaires bilingues, monolingues, de poche, extensifs, hétéroglosses, homoglosses...

La typologie des dictionnaires a été conçue de sorte que chaque dictionnaire puisse se trouver dans un type. Cela n'est pas vrai puisqu'un dictionnaire peut appartenir à plusieurs types. Toutefois, il ne peut pas être à la fois dans deux types opposés : sélectif/extensif ; général/spécialisé ; sémasiologique/onomasiologique, abondant/restrictif. Alors comment expliquer cette typologie ? Si un dictionnaire est sélectif, il peut être en même temps général ou spécialisé, sémasiologique ou onomasiologique, abondant ou restrictif mais jamais extensif. Avec cette formule, nous constatons s'il y a dix-sept types qu'un dictionnaire peut être identifié dans sept ou huit types (on a trois types différents : bilingue/ trilingue/ plurilingue et un type sans opposé le bilingualisé).

Avec ce constat, on peut calculer, grâce à la formule des probabilités, combien il y a de super types et, où les types existants seraient des caractéristiques.

3. Les super types

Comment définir ces super types ? La formule obtenue pour l'exemple du dictionnaire de Ben Sedira (bilingue/ homoglosse/de thème/sélectif/général/sémasiologique/abondant) serait un ensemble de critères qui caractérisent un super type : il suffit donc de former des formules sur le modèle sus cité pour les obtenir.

Nous constatons que le nombre de ces formules est de 268 (avec 7 critères sur 17 types identifiés). Ce chiffre est considérable et au lieu de simplifier, nous avons augmenté la complexité de la typologie. Par conséquent, pour réduire ce chiffre, il faut identifier les critères pertinents et les critères moins pertinents.

Les critères communs à toutes ces formules sont « bilingues » et « sémasiologique ». Puisqu'on travaille sur des dictionnaires bilingues, ce critère est présent dans tous les dictionnaires et puisque la quasi-totalité des dictionnaires suivent un ordre alphabétique, le critère « sémasiologique » peut être aussi commun à la majorité des dictionnaires.

Les critères peu pertinents sont « trilingues », « multilingues » car, quel que soit le nombre de langues dans un dictionnaire, celui-ci est bilingue. Ensuite, le critère « onomasiologique » est un ordonnancement des entrées très rarement utilisé ; de plus, Quemada (cité par Rey, 1970) considère que le critère « extensif » concerne la macrostructure et aussi la microstructure. Par conséquent, le critère « abondant » n'a pas d'utilité et de même pour son opposé le critère « restrictif ».

C'est celui de l'extension, opposé à la « sélection ». (...) ; il concerne presque tous les aspects de la lexicographie et de ses textes : corpus de données, définition de l'unité de traitement (le traitement homonymique des polysémies, celui des syntagmes lexicalisés comme entrées conduit à une extension sans modification du contenu d'informations du dictionnaire), structuration de la nomenclature, choix des types d'informations, explication de chaque type (Rey, 1970 : 52).

Enfin, le type « bilingualisé » se trouve parmi les dictionnaires inusités.

Les critères pertinents sont « de version », « de version et de thème », « général », « spécialisé », « extensif », « sélectif », « homoglosse », et « hétéroglosse ». À ceux-là s'ajoutent les deux critères communs à tous les super types : « bilingue » et « sémasiologique ».

1	De version	Général	Sélectif	Homoglosse	Bilingue	sémasiologique
2	de vers. et de thème	Général	Sélectif	Homoglosse	Bilingue	sémasiologique
3	De version	Spécialisé	Sélectif	Homoglosse	Bilingue	sémasiologique
4	de vers. et de thème	Spécialisé	Sélectif	Homoglosse	Bilingue	sémasiologique
5	De version	Général	Extensif	Homoglosse	Bilingue	sémasiologique
6	De ver. Et de thème	Général	Extensif	Homoglosse	Bilingue	sémasiologique

7	De version	Spécialisé	Extensif	Homoglosse	Bilingue	sémasiologique
8	De ver. Et de thème	Spécialisé	Extensif	Homoglosse	Bilingue	sémasiologique
9	De version	Général	Sélectif	Hétéroglosse	Bilingue	sémasiologique
10	De ver. Et de thème	Général	Sélectif	Hétéroglosse	Bilingue	sémasiologique
11	De version	Spécialisé	Sélectif	Hétéroglosse	Bilingue	sémasiologique
12	de ver. Et de thème	Spécialisé	Sélectif	Hétéroglosse	Bilingue	sémasiologique
13	De version	Général	Extensif	Hétéroglosse	Bilingue	sémasiologique
14	De ver. Et de thème	Général	Extensif	Hétéroglosse	Bilingue	sémasiologique
15	De version	Spécialisé	Extensif	Hétéroglosse	Bilingue	sémasiologique
16	De ver. Et de thème	Spécialisé	Extensif	Hétéroglosse	Bilingue	sémasiologique

Tableau 2 : les formules des super types des dictionnaires bilingues

Remarques sur le tableau N°2

En étudiant une dizaine de dictionnaires bilingues, on constate que le super type le plus répandu est le n° 9 sur le tableau ci-dessus.

Le super type n°11 est en deuxième position, étant un dictionnaire spécialisé.

Conclusion

La classification que nous suggérons n'est qu'une parmi d'autres. Elle ne prétend en aucun cas résoudre le problème de la typologie des dictionnaires et sa complexité. L'identification des dictionnaires recense la multitude d'ouvrages qui existe et répond aux besoins des lecteurs, des besoins toujours croissants. En effet, elle aide le destinataire dans son choix d'achat et dans son type de recherche.

Avec l'essor de l'outil informatique, les dictionnaires bilingues et même les autres dictionnaires (monolingues et encyclopédies) sont accessibles sur des supports amovibles tels que les CD et les DVD. Et avec l'arrivée de l'internet, les dictionnaires sont consultables en ligne et toute typologie disparaît : il ne s'agit plus de deux ou trois langues, comme pour les dictionnaires en papier, nous avons l'embarras du choix de langues. En présence d'un mot à traduire, en un clic, on obtient la traduction dans la langue souhaitée, la classe grammaticale, la prononciation en API et les équivalents accompagnés d'exemples donnant les différents emplois etc. et cela pour la quasi totalité des lexies d'une langue quels que soient le registre, le temps, le lieu de l'unité lexicale.

Ces dictionnaires numériques/électroniques détrônent tous les documents papier. La preuve : les apprenants dans les classes de langues, les enseignants, les administrateurs utilisent leurs téléphones portables pour obtenir une traduction automatique, vérifier l'orthographe, rechercher la signification d'un terme. Cette révolution technologique a accéléré le développement des dictionnaires bilingues pour nous et pour ses propres besoins d'utilisation (de l'internet).

Cependant, pour les chercheurs et les nostalgiques, rien ne remplace un bon livre où l'âme de son auteur rôde, même si ce livre est un dictionnaire.

Bibliographie

- Bejoint, H. Thoiron, P. 1996. *Les dictionnaires bilingues*. Belgique : Aupelf-Uref - Duculot.
- Ben Sedira, B. 1882. *Petit Dictionnaire Arabe- français*. Alger : Jourdan Editeur.
- Ben Sedira, B. 1910. *Dictionnaire Français-Arabe* (de la langue parlée en Algérie). Alger : Jourdan Editeur.
- Berroudji, W. 2009. *Dictionnaire El-Moufid, Français - Anglais - Arabe*. Algérie : Collection Trèfle
- Defrémercy, C., Sanguinetti, B. R. 1896. *Voyage d'ibn Batoutah*. Paris : Imprimerie Nationale.
- Dubois, J. et al. 1999. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse.
- Garnier, Y. 2001. *Dictionnaire Larousse Encyclopédique*. Paris : Larousse.
- Gavira, A. 2006. *Dictionnaire visuel : 5 langues : anglais, français, allemand, espagnol, italien*. Paris : Editions Nathan, 400 pages.
- Henni, M. 1972. *Dictionnaire des termes Economiques et commerciaux, Français-Arabe*. Beyrouth : Ed. Libr. Du Liban.
- Kasar, S. Ö. 2008. « Pour une typologie moderne des dictionnaires ». *Synergies Turquie*, n° 1, p. 59. [En ligne] : <https://gerflint.fr/Base/Turquie1/kasar.pdf> [consulté le 20 janvier 2020].
- Le Robert, *Dictionnaire de français*. France : Maury Imprimeur.
- Ridel, E. 2009. Réflexions autour des dictionnaires bilingues et multilingues : introduction à la problématique. [En ligne] : <http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/sites/default/files/public/ertis/Intro-Ridel.pdf>. [Consulté le 18 janvier 2020].
- Rey, A. 1970. *Typologie génétique des dictionnaires*. In : *Langage*, 5^e année, n° 19. *La lexicographie*, sous la direction de J. Rey-Debove. p.48-68. [En ligne] : https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1970_num_5_19_2591 [consulté le 20 janvier 2020].
- Schmidt, J. 2006. *Dictionnaire Arabe -français / Français-Arabe*. Ed. Dauphin.